[illegible] » le [illegible] Millerand. — Le président le rappelle à l'ordre. M. Flandin [illegible] rappelle aux radicaux, et il [illegible] au fond de son siège.

Il a [illegible] pendant une heure trois quarts. A trois heures quarante-cinq, il a [illegible] la parole.

La séance se lève à 6 h. 20 : seule, la droite et les socialistes restent à leurs bancs.

Dans les couloirs, quelques députés radicaux approuvent le ministre de répondre du [illegible] et sans déclarations, aux deux chambres, en même temps que le projet de loi sur la [illegible] du projet de loi sur les réunions.

EN PLEIN ROMAN

Les diamants de l'Alchimiste

Reprise de l'instruction. — Perquisition et saisies. — Demande de mise en liberté

Paris, 22 janvier 1908.

M. Le Poittevin a repris l'instruction de l'affaire Lemoine. A quatre heures, Henri Lemoine était introduit dans le cabinet du juge. Il en est ressorti vers 6 heures. Les résultats de diverses perquisitions opérées en province. La plus importante de ces perquisitions a été faite au Tréport, par le parquet de Dieppe, dans l'usine de cuivre Gardner. M. Gardner, qui est d'origine anglaise, avait mis un de ses fours à la disposition de son ami Henri Lemoine pour lui permettre de monter ses expériences. Dernièrement, M. Le Poittevin reçut une lettre par laquelle un informant qu'on cherchait bien on trouverait chez M. Gardner des objets et des documents de nature à intéresser son instruction. On a, en effet, saisi au cours de la perquisition qui fut opérée en présence de Mme Lemoine, la moitié d'un creuset contenant des diamants dans leur gangue, c'est-à-dire tels qu'on devait les trouver après l'opération. Ce creuset est en charbon. Il a environ dix centimètres de hauteur sur autant de largeur. L'épaisseur de ses parois est de quatre centimètres.

Il est bien possible que les diamants d'un litre était complètement remplie d'une poudre noirâtre ressemblant à la poudre d'aluminium. Enfin divers débris, et notamment des cendres provenant des opérations faites dans le four, ont été saisis en même temps que la bouteille remplie de poudre.

— Il est bien possible que les débris proviennent de creuset, m'a-t-il appartenu, a déclaré Henri Lemoine. Mais ils ne prouvent certainement pas des creusets dont je me suis servi au Tréport. Quant à la poudre, je ne la reconnais pas.

Les divers objets saisis chez M. Gardner seront être remis au docteur Bordas, l'un des experts désignés par l'instruction, qui les examinera et comparera les diamants incrustés dans la gangue à ceux remis au juge par M. Julius Werner.

A six heures et demie, ce dernier est arrivé, accompagné de ses conseils. Presque au même instant, Me Labori pénétrait à son tour chez M. Le Poittevin. Côte-à-côte, Me Labori conférer dans son cabinet avec son client, a reçu M. Julius Werner et ses conseils dans son arrière-cabinet. Le directeur de la De Beers lui a remis des diamants soi-disant fabriqués par Lemoine et d'une grosse pierre qu'il avait précédemment confiés au juge. Il lui a remis aussi des résidus de creuset, le tout contenu dans une valise qui a été scellée.

A 8 h. 1/4 de la journée, Me Labori a remis à M. Le Poittevin une demande de mise en liberté provisoire de son client.

Dans cette requête, l'inculpé rappelle que le plaintes déposée par M. Julius Werner est fondée :

« 1° Sur l'une des fraudes qui auraient amené M. Werner à signer des contrats avec M. Lemoine et à lui verser des sommes d'argent ; 2° sur la vente, par M. Lemoine, d'un pli cacheté, renfermant la formule de la fabrication du diamant, qui aurait été la co-propriété de M. Werner. »

Il expose ensuite que « le second chef de la plainte n'a même pas été abordé par le plaignant, qui paraît simplement fantaisiste », et que, sur le premier chef, M. Werner ne veut pas permettre la preuve de la réalité de la fabrication du diamant, puisqu'il refuse d'accéder à la mise en liberté de l'inventeur au vu de nouvelles expériences.

Une première fois, ajoute en substance Henri Lemoine, M. Werner, partie civile, s'est opposé à la mise en liberté provisoire moyennant une caution de 100.000 francs. Une autre fois, il a répondu négativement à une demande de mise en liberté pour procéder à des expériences et offrant, à cet effet, des garanties supérieures à la somme versée par M. Werner. Et dans aucun de ces deux cas, la partie civile n'a invoqué l'insuffisance des garanties offertes.

L'inculpé répète qu'il est prêt, si on lui rend la liberté, à recommencer ses expériences ; si elles réussissent, il se sera justifié ; si elles échouent, cet échec donnera « la preuve qu'on cherchera vainement en dehors d'hypothèses telles par Lemoine. »

Tel est le sens de la requête.

M. Le Poittevin la transmettra aujourd'hui au parquet ; après quoi il rendra son ordonnance, contre laquelle Lemoine aura faculté de se pourvoir devant la chambre des mises en accusation.

Nouvelles pistes

Le juge d'instruction a [illegible] ment l'origine des diamants dont Lemoine aurait pu se servir pour multiplier les [illegible] dont il sollicite le concours. M. Le Poittevin aurait été informé que Lemoine faisait à un commerçant en diamants après les achats de diamants [illegible] pour les prétendues expériences. Les recherches auxquelles se livre actuellement à ce sujet M. Le Poittevin ne tarderont pas, nous assure-t-on, à donner des résultats.

A Paris comme à l'étranger, les marchands de diamants bruts sont nombreux.

Informations Diverses

Neuf ouvriers blessés par une explosion

Evreux, 22 janvier. — Une très grave explosion vient de se produire à Rugles, près d'Evreux, dans une usine où l'on fabrique des bandes de papier et de carton. Le grand [illegible] de la machine éclata au moment où tous les ouvriers étaient au travail. Les morceaux du volant, projetés avec une force considérable, brisèrent tout ce qu'ils atteignirent.

Neuf ouvriers furent grièvement blessés par des éclats. Parmi les blessés se trouve un contrôleur militaire détaché à l'usine pour surveiller la fabrication des bandes de cartouche.

Suicide par peur du tribunal

Augoulême, 22 janvier. — Une dame Barit, âgée de cinquante ans, fut dernièrement assignée devant le tribunal d'Angoulême par sa sœur, avec laquelle elle avait eu une vive discussion pour des motifs d'intérêt. Mme Barit s'était laissée aller, au cours de cette discussion, à proférer des menaces avec violence contre sa sœur. Affolée à l'idée de comparaître devant la justice, elle vient de s'empoisonner avec une décoction d'allumettes. Elle est morte après de terribles souffrances.

Un canon éclate à bord d'un cuirassé

Toulon, 22 janvier. — Un accident d'une extrême gravité, mais qui n'a causé, par bonheur, que des dégâts matériels, s'est produit à bord du cuirassé « Victor-Hugo ». Ce navire était parti pour effectuer des essais de ses pièces de 47 millimètres au nombre de 24, en présence d'une commission présidée par le contre-amiral Campion. Lorsque, après quelques coups, une des pièces de la passerelle tribord avant éclata soudain.

Par un hasard extraordinaire, les débris d'acier projetés de toutes parts, occasionnèrent seulement des dégâts matériels et n'atteignirent personne. Le commandant Dufaure de Lyarte donna aussitôt l'ordre de rentrer à Toulon. On croit que l'accident est dû à un défaut du métal. Le « Victor-Hugo » n'avait pas encore procédé à ses essais lorsqu'il partit pour le Maroc et le ministre avait ordonné de les effectuer au retour. Cet accident a été tenu secret.

Un maniaque déterrait les cadavres et les mangeait

Madrid, 22 janvier. — A Yecla, province de Murcie, un cas répugnant de cannibalisme s'est produit. Antonio Ortega déterrait les cadavres récemment enterrés et s'en nourrissait. Des voisins, attirés par la mauvaise odeur qui s'exhalait de son domicile, virent qu'il brûlait vraisemblement des restes humains en décomposition. Interrogé par les autorités, Ortega avoua et soutint en même temps qu'il n'avait commis aucun délit, puisque les restes humains étaient les restes de son repas. Le juge put lui prouver que plusieurs cadavres avaient disparu du cimetière. On trouva chez le cannibale des restes humains conservés au moyen d'huile, de sel et de vinaigre, dans de grandes cruches.

Ortega n'a pas l'air de se rendre compte de l'importance de son crime. On croit qu'il ne jouit pas de toutes ses facultés mais, selon une autre version, ces restes, ainsi conservés, étaient destinés à être vendus. La police est les plus grandes difficultés à éviter le lynchage du criminel par la foule indignée.

Défense de fumer, mesdames !

New-York, 22 janvier. — Le conseil des échevins de la Cité a signé une ordonnance interdisant aux femmes de fumer sur les places publiques. Une autorisation tacite a été donnée aux femmes de fumer la cigarette dans plusieurs riches restaurants depuis le commencement de l'année, mais un de ces grands restaurants vient de s'opposer à cette autorisation.

Nouvelles de Partout

PARIS

— M. Borie, commissaire de police du quartier de la Roquette, est mis en non-activité [illegible] Nord, du [illegible] cialiste.

— Le terroriste et le jeune étudiant russes récemment arrêtés ont été remis au [illegible]

— On parle [illegible] récemment surgis à [illegible] ; « au premier coup de canon en France ou en Allemagne, [illegible] ».

— Le [illegible] Ferrand, un sergent-renégat du 9e d'infanterie qui gerait le mess des sous-officiers, a été arrêté sous l'inculpation de nombreux faux et détournements. Les sommes détournées dépassent 17.000 francs.

— Une machine commerciale décédée à Versailles a légué sa fortune évaluée à 4 million à la ville de Versailles à charge de construire un hospice pour les vieillards indigents.

— Le conseil de guerre du 7e corps, à Besançon, a acquitté par 4 voix contre 3 un capitaine du 13e dragons, à Lure, accusé d'avoir maltraité son ordonnance. A l'audience, l'officier a reconnu les faits qui lui étaient reprochés.

ETRANGER

— Le gouvernement prussien déposera prochainement sur les bureaux du Landtag le projet de loi accordant aux dépôts de Prusse une indemnité annuelle de 3750 francs et le parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat.

— Le procès de l'ancien ministre Naki Bevant le Sénat italien constitué en Haute Cour de justice, a repris hier ; on croit que 20 audiences suffiront pour en finir.

LE SAMEDI 25 JANVIER

NOUS COMMENCERONS

en feuilleton

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

Sous ce titre sans prétention, l'éminent écrivain a composé un roman de passion aiguë. C'est l'histoire d'une jolie femme qui, abandonnée dès son plus jeune âge, s'est laissé emporter dans le monde luxueux de la haute galanterie et qui, soudainement aimée d'un pur amour qu'elle partage mais dont elle se sait indigne, tente de se régénérer avec une énergie sublime, n aboutissant hélas qu'à une atroce désillusion qui la tue.

On ne lira pas sans une profonde émotion ces pages si humainement pensées et si délicatement écrites.

LES GRÈVES

A MONTIGNY-EN-OSTREVENT

UNE GRÈVE D'ÉCOLIERS

Nous avons parlé, hier matin, de la grève d'écoliers qui vient d'éclater à Montigny-en-Ostrevent. Sous prétexte, disions-nous, que l'instituteur, M. Bouchez, président de l'Union des Tuberculeux avait voulu faire suivre les classes de l'école communale à une quinzaine d'enfants en traitement dans son établissement, les parents des autres élèves fréquentant l'école les en avaient aussitôt retirés.

Cette information n'était pas tout à fait exacte en ce qui concerne les pensionnaires du Sanatorium. Les enfants ne sont pas, en effet, des tuberculeux. Ce sont des enfants entretenus par l'œuvre du docteur Grancher, et qu'on a retirés des familles nombreuses et nécessiteuses des grandes villes, pour les soustraire, au contraire, à la terrible maladie qui les menaçait. Ils sont peut-être moins [illegible] ; ils [illegible] dans un pavillon isolé à fait particulier et n'ont aucun rapport avec les malades dont ils sont séparés.

Il semble donc que c'est un peu à tort que les habitants de Montigny se sont [illegible] dans les démarches faites par M. Bouchez, inspecteur primaire, [illegible] président, directeur départemental [illegible] n'a pas encore pris fin. Quelques petits garçons continuent à se rendre à l'école. Le chômage est complet chez les filleules.

A ROUBAIX

Chez les pauvres

Mardi, 11 paveurs de la maison L. Comp, rue de Naples, et 17 de la maison Carrette-Dubourg, rue d'Italie, se sont mis en grève, demandant le salaire à la journée toute l'année.

A FOURMIES

M Héneaux nous écrit :

Veuillez, je vous prie, insérer dans votre journal, que je défie le sadisme du syndical des mouleurs de me nommer un seul de mes ouvriers qui soit rentré chez moi avec un salaire de douze heures pour dix heures de travail.

Recevez, etc.

Emile HÉNEAUX.

La crise lainière

La crise lainière dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises continue. Bon nombre de patrons ne font travailler que 5 jours par semaine.

M Jacquot, patron de la filature « Sans-Pareille », ne fait travailler ses ouvriers que quatre jours, tandis que les autres patrons font encore faire cinq jours. Une entrevue a eu lieu avec ses ouvriers pour lui demander de bien vouloir faire faire cinq jours comme dans les autres filatures. Le patron ne voulut pas donner satisfaction. Mardi vers dix heures, une délégation de fileurs s'est présentée à ce patron pour obtenir de lui la permission de s'absenter jusqu'à la rentrée de midi. L'autorisation leur fut accordée et les ouvriers se formèrent en groupe et allèrent à la mairie de Fourmies où ils ont eu une entrevue avec le maire M. Lermigeau, qui leur a promis de faire une démarche auprès de M. Jacquot, dans le but de faire obtenir cinq jours de travail par semaine.

Les filatures traversent une forte crise à l'heure actuelle, ainsi que les tissages. Sur 26 filatures à Fourmies, 9 travaillent encore six jours par semaine, 10 autres font cinq jours par semaine et d'autres arrêteront prochainement. Celle de M. Jacquot, à Trélon-Villers, ne fait que quatre jours.

A WIGNERIES

On chôme dans certaines filatures de préparation, cette semaine, chez M. Bachelart, les ouvrières ne font que trois jours, chez M. Dansens les ouvrières de préparation font cinq jours, mais la filature a du travail assuré.

LA RÉGION

A ROUBAIX

LE FEU dévore un magasin de déchets

300.000 FR. DE DÉGÂTS

Nous annoncions hier, dans notre dernière heure, qu'un incendie d'une extrême violence, avait réduit en cendres une partie des magasins de MM. Benoist frères, négociants en laines et déchets, 67, rue de l'Ouest.

Voici quelques détails sur ce sinistre : l'immeuble, qui comprend en plus d'une maison d'habitation occupée par M. Benoist père, un atelier de lavage de laines avec quatorze métiers, mus par une machine à vapeur de douze chevaux, plusieurs magasins, occupe entre les rues de l'Ouest, des Vosges et d'Epinal, une superficie de 14.000 mètres carrés.

Vers minuit, le concierge, M. Pierre Brocart, remarqua des flammes dans le séchoir. Il courut éveiller ses patrons qui prévinrent, par téléphone, les sapeurs-pompiers, tandis que les voisins organisaient les premiers secours et que les agents de sûreté Mercier, Wuillaumez et Vanhuysse, et M. Emile Dewas, calculer, place de la Gare, procédaient au sauvetage de la comptabilité.

Lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, le feu faisait rage et la plus grande partie du bâtiment était embrasée. Des flammes montaient vers le ciel, éclairant tout le quartier de la Gare d'une sinistre lueur.

Des colonnes d'incendie furent montées dans toutes les rues voisines et bientôt neuf lances dévoraient des torrents d'eau le brasier, qui faisait de terribles progrès. Enfin, à deux heures du matin, la victoire resta aux sapeurs-pompiers et tout danger d'extension du sinistre fut conjuré. Deux magasins sont complètement détruits. Ils renfermaient des milliers de kilos de marchandises. Quatre laveuses, cinq escargasseuses et cinq batteurs sont totalement perdus. Les dégâts dépassent 300.000 francs. La cause du sinistre réside dans un échauffement de matières.

Le service d'ordre était assuré par la police, commandée par M. Lache, commissaire de police du 1er arrondissement.

Les pompiers sont restés sur les lieux de l'incendie pendant toute la nuit de mardi à mercredi et une grande partie de la journée de mercredi.

A DOUAI

L'épidémie cérébro-spinale

M. Chéron visite les malades et les casernes. — Il entend les doléances des ouvriers de l'arsenal

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, accompagné de M. Dopter, professeur agrégé à l'hôpital du Val-de-Grâce, qui récemment fut chargé de mission en Allemagne, pour étudier dans les casernes la méningite cérébro-spinale, sont arrivés à Douai mercredi à 11 heures 43 du matin, par le train rapide 351, où ils avaient pris place dans un compartiment réservé.

Ces messieurs furent reçus sur le quai par M. Montigny sous-préfet, le général Herment, le colonel Voisin, du 15e d'artillerie, le lieutenant-colonel Wattlut, du 27e, MM. Rivet, chef de gare ; Favre, commissaire spécial, et Courtois, commissaire de surveillance et compatriote de M. Chéron.

Après les présentations, ils gagnèrent la sortie où les attendait le breack du général.

A ce moment un officier du 27e d'artillerie s'approcha de M. Chéron et lui remit un pli contenant le « mot » qui lui permettrait l'entrée des casernes et des établissements militaires.

On se rendit alors à l'hôpital-mixte où le sous-secrétaire d'Etat, reçu par M. le médecin-chef Carlier, visita les salles et interrogea les malades à qui il prodigua des encouragements.

Cette visite prit fin à une heure et demie, et M. Chéron s'en fut pédestrement avec le médecin-major Dopter, au restaurant Hippolyte Boussard, où tous deux déjeunèrent.

Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir quelques instants d'entretien avec M. Chéron, qui nous a déclaré que l'hôpital deux hommes seulement étaient atteints de façon grave, de méningite cérébro-spinale, et que quant aux cinq autres, mis en observation et isolés, ils ne souffraient que de l'angine.

M. le sous-secrétaire d'Etat nous a dit en outre combien il prenait intérêt à la santé des soldats et que pour la préserver il avait déjà pris toutes les mesures de prophylaxie nécessaires à Douai.

A deux heures et demie, M. Chéron a visité le quartier Conroux, où loge le 27e d'artillerie, puis de là il s'est rendu au quartier d'Aoust où est caserné le 33e de ligne et la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie. En visitant ces casernements il a prescrit différentes mesures nouvelles.

Une délégation des ouvriers de l'Arsenal a été enfin présentée à M. Chéron, par M. Duval, président du Syndicat, qui a exposé les revendications et les desiderata des ouvriers.

Ces différentes visites ont pris fin à cinq heures et demie, et il est intervenu une décision par laquelle toutes les permissions militaires seraient supprimées pour Douai et que les soldats de cette garnison n'obtiendraient pas, eux non plus, de permissions.

M. le sous-secrétaire d'Etat s'est enfin rendu à la Sous-Préfecture où, de nouveau, il a entendu les délégués des employés civils des services militaires, qui lui ont longuement développé leurs revendications.

Enfin à 7 heures 50, MM. Chéron et Dopter se sont rendus à la gare où ils ont pris le rapide de Paris.

A DOUAI

L'arrivée de Paul Vandamme

Paul Vandamme, l'assassin de Tourcoing, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord, puis gracié par le Président de la République, est rentré à Douai mercredi par le train de 7 heures du matin.

Son arrivée en gare fut vite connue et les curieux se pressèrent sur son passage.

Vandamme, qui était tout voûté et dont les cheveux sont presque blancs, a gagné pédestrement la prison cellulaire.

A ESCAUDŒUVRES

Une ferme incendiée

Un incendie d'une grande violence a détruit mercredi matin une partie des dépendances de la ferme de M. Remette-Bracq, route de Cambrai, en face du croisement de la ligne des tramways de Cambrai. Un ouvrier qui passait vers 4 heures du matin aperçut des flammes et donna l'alarme : des voisins accoururent et s'efforcèrent en vain de combattre l'incendie en jetant des seaux d'eau ; de la grange d'un côté, jusqu'à l'écurie contiguë, on parvint à sauver les chevaux qui y étaient enfermés. Pendant ce temps, le tocsin de Cambrai avait révéillé la population, les pompiers de la ville et les piquets militaires accoururent sur les lieux du sinistre, en passant de la surprise contre-le, celle de l'établissement de M. Garin, et étaient bientôt chez cette dernière. Les sapeurs-pompiers ont été mis en batterie car on manquait d'eau. On réussit à préserver la maison d'habitation menacée et au bout d'une heure d'efforts il ne resta plus qu'à noyer les décombres. Les causes du sinistre ne sont pas déterminées. Il y a plusieurs milliers de francs de dégâts, couverts par une assurance.

A AIRE-SUR-LA-LYS

Les scandales du fort Gassion

A la suite de notre article du 13 janvier dernier, des renseignements, que nous croyons puisés à bonne source, nous sont parvenus sur divers incidents qui se sont produits dans le [illegible] du Fort Gassion. Il paraît [illegible] ment des officiers et sous-officiers seraient à souffrir, dans leur situation, de leur attachement aux institutions républicaines et du gouvernement actuel, mais que certain officier et non des moindres, de l'Etat-major de l'établissement aurait occupé des détenus, dans leur profession spéciale, à certains travaux pour son usage personnel et ce, sans rémunération aucune. Si le fait rapporté est vrai, il y a la violation des règlements et préjudice causé à l'administration ; nous croyons alors que l'autorité militaire compétente voudra être énergique dans la répression de ces abus.

A CALAIS

UN NAVIRE A LA COTE

Le cargo-boat « Maidstone » de la « South Eastern and Chamtam Dover Railway Company », 200 tonneaux, 18 hommes d'équipage, chargé d'un service quotidien de transport de marchandises, diverses de Douvres à Calais et vice-versa, avait quitté Douvres hier vers minuit, à destination de Calais.

Il régnait sur le détroit une brume « à couper au couteau ». Le capitaine Richardson, qui commandait ce vapeur, perdit « toute et vint « se mettre au plein » sur la côte de Sangatte, à un demi-kilomètre à l'est de ce village et exactement à 2 h. 10 du matin.

La mer baissait. L'échouement fut très doux, si bien peut dire, s'étant produit sur un fond de sable.

La sirène du « Maidstone » retentit en signe de détresse ; cependant, le renflouement était impossible et le secours, d'un remorqueur eût été inutile, pour la raison que nous avons déjà donné : la mer baissante, et le navire n'ayant plus assez de fond pour flotter. Cependant, il n'avait aucune avarie.

Le poste des douaniers de Sangatte, sur les ordres du sous-brigadier Molloy, se rendit à bord pour remplir sa mission particulière et pour demander au capitaine s'il avait besoin de quelque chose.

Le capitaine Richardson répondit : « j'attendrai la haute mer et vers 1 heure, cet après-midi, le serai renfloué ! »

Cette opération s'est même produite plus tôt qu'il ne le pensait : car c'est à midi et hier après-midi, en effet, que le « Maidstone », par ses propres moyens, est parvenu à se remettre à flots.

Il a fait route ensuite vers Calais et est entré au port sans autre incident.

Les deux remorqueurs, le « Champion » et le « Calaisien », s'étaient portés au secours du navire échoué, mais — comme on l'a vu — n'avaient pas eu à intervenir.

Arrestation d'un Tourquenois escroc

La police de Calais a procédé hier à l'arrestation d'un nommé Henri Hosspied, âgé de 25 ans, de Tourcoing, sans profession ni domicile fixe, qui, se disant chauffeur d'automobile, au service de M. le docteur Leplat, avait mis en coupe réglée les commerçants de la ville. Il avait commencé par se faire héberger à l'Hôtel Sauvage. Puis il était fait livrer deux paires de guêtres d'une valeur de 80 francs par M. Bouchel, place Richelieu. Il avait acheté à crédit une casquette de chauffeur chez M. Marlin, rue Royale ; une paire de gants chez M. Dupont-Lasnité ; du pain, de la charcuterie, des conserves chez divers autres commerçants. Il avait poussé l'audace jusqu'à emprunter 50 centimes au garçon de M. Guyer, boulanger, rue Royale ; et deux francs au chauffeur de M. Lentillon. Une réclamation chez M. le docteur Leplat amena la découverte du pot aux roses et mit fin à la série de ses méfaits exploits. Muni d'un signalement précis, les agents l'arrêtèrent hier après-midi à 4 heures, sur le pont Lottin, et l'écrouèrent au dépôt de sûreté de la rue du Port.

Le PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

— Oui, cher monsieur, la grand'mère : cette femme qui, depuis douze ans, vous prive de votre enfant, après vous avoir fait croire à sa mort ; la créature de haine qui a infligé ces douze ans de martyre à votre cœur de père.

— Cette grand'mère est aujourd'hui ce qu'elle était il y a douze ans. Elle ne vous a pas pardonné de lui avoir pris sa fille, qu'elle n'a jamais voulu revoir. Que l'éveil lui soit donné : elle disparaîtra encore avec votre enfant, au risque de la tuer.

— Le tuer ! Elle est donc...

— Blessée... Une tentative de meurtre...

— Ah ! mon Dieu !

Le faux Chilien raconte le drame en l'arrangeant à sa façon :

C'était la mère de la petite Jeanne qui était la coupable ; c'était elle qui avait armé son fils contre l'innocente victime...

Et, ayant tout à tour, et à plaisir, mêlé la vérité à la grand'mère et fait écarter les difficultés et les dangers de la situation :

— Vous allez aujourd'hui même, au nom de la loi et avec l'aide de ses représentants, reprendre votre fille. Cela fait, vous me laissez, moi, le soin de déjouer les tentatives d'enlèvement qui ne manqueront pas de se produire.

— Je ne m'occuperai que de mon enfant : je vous donne pleins pouvoirs pour tout le reste...

La figure de Lombard s'illumina.

— Un conseil, le dernier : il vous faudra repartir au plus tôt, en emportant votre trésor.

— C'est ce que je ferai lorsque mon enfant sera en état de supporter le voyage.

Et, prenant la main de Lombard dans les mienne, le père, très ému, parla de sa fille :

— Et maintenant, cher monsieur, que puis-je faire pour reconnaître votre dévouement vraiment extraordinaire ? Mon ami Forgeat m'a parlé une affaire de succès...

Le faux Chilien protesta aussitôt :

— L'intérêt n'est pour rien dans ce dévouement, cher monsieur. Ce n'est pas dans l'espoir d'une commandite que j'ai puisé la force de faire ce que j'ai fait pour vous...

S'attendrissant et prenant des airs de victime :

— Au fond, je suis un malheureux voué à l'éternelle souffrance...

— Vous, si dévoué, si bon ! Ah ! je vous guérirai, moi ! Pourquoi souffrez-vous ? Dites-le-moi... je vous en prie !

Lombard confessa, les yeux humides :

— J'aime votre fille et je sais bien qu'elle n'est pas pour moi ! Vous savez vous-même maintenant ce qui a fait ma force...

Le père avait eu un haut-le-corps.

L'idée que cet homme, qui avait été l'amant de la mère, pouvait, maintenant, aimer la fille, le révoltait.

Quel sentiment soi-il éprouvé s'il avait su que le misérable qui lui partait ainsi n'avait aucune affection pour son enfant et ne voyait dans le mariage qu'il désirait qu'une simple question d'intérêt.

Il demanda cependant :

— Ah ! vous aimez...

— Profondément, et je suis prêt à donner ma vie pour elle...

Et, comme le père avait encore un geste d'étonnement :

— Ah ! je vous en supplie, quoi que vous pensiez de ce sentiment, laissez-moi remplir ma tâche jusqu'au bout, jusqu'à l'heure où, rentré chez vous, avec votre enfant, vous n'aurez plus à trembler...

Le père posa cette question qui fit palpiter le cœur :

— Ma fille se doute-t-elle que vous l'aimez ainsi et croyez-vous qu'elle puisse répondre à ce sentiment ?

Lombard prya d'audace :

— Oui, le jour où elle sera débarrassée des influences qu'elle subit actuellement, de la tutelle de cette grand'mère qui veut lui faire épouser un homme à elle...

— Ah ! il y a un candidat ?

— Oui, un nommé Albert Gardy, l'âme damnée de Mme Béreaux. La pauvre enfant est prise dans un réseau qui ne lui laisse pas la liberté d'écouter son cœur... C'est en se cachant qu'elle m'écrit pour me parler de son père, de son père qu'elle aime, qu'elle réclame...

Et, sortant la lettre de Germaine :

— Tenez ! Lisez ! Voyez si elle vous aime !

Le père, éperdu, lut cette lettre, la porta à ses lèvres, et éclatant en larmes :

— Ah ! il ne tiendra pas à moi que, m'ayant rendu ma fille, vous ne deveniez mon fils ! Vous partirez avec nous, et j'espère que vous ne nous quitterez plus.

Mais, cela dit, il fit une observation :

— Mon enfant réclame aussi sa mère, dans cette lettre...

Ici, la voix du père était devenue amère : il n'avait pas pardonné...

— Je me charge de faire entendre raison à votre chère innocente ! répondit Lombard. Il me suffira de lui révéler la vérité pour qu'elle renonce à cette union indigne.

Dubourt lui tendit la main :

— Merci. Nous sommes d'accord.

Le Chilien se jeta sur cette main, et, la pressant à ses lèvres :

— Ah ! comme vous méritez bien d'être l'heureux père que vous allez être enfin !

Et, pressant, décidé maintenant à brusquer les choses :

— Allons nous occuper de vous rendre votre fille !...

VII

Heureuse !

On était à la fin de l'après-midi.

Le lancé avait repris sa place au chevet de Germaine, à côté de maman Pauline.

La blessée leur sourirait, elle était heureuse, elle ne voulait plus se souvenir de l'épreuve traversée, elle leur défendait de s'en souvenir eux-mêmes, car elle partait, à présent.

Le médecin était venu, et il avait déclaré à maman Pauline :

— Le vrai médecin, celui qui seul fait des miracles, c'est le bonheur ; à moins d'un accident, qui ne se produira pas, n'ailleurs, l'en suis sûr, notre blessée est maintenant hors de danger.

Et il avait autorisé le transfert de Germaine à Paris :

— Vous pouvez commander la voiture, ou plutôt, je vais la commander moi-même : ce soir, votre enfant dormira dans sa chambre.

Maintenant, la blessée et ses deux anges gardiens, le fiancé et la grand'mère, attendaient l'arrivée de la voiture...

Un bruit leur parvint du dehors...

Le docteur avait tenu parole.

Gardy se précipita...

Il s'arrêta au seuil de la maison devant les hommes qui entraient.

L'un de ces hommes le salua :

— Bonjour, monsieur Gardy. Je vous avais promis, ce matin, que la première visite de M. Dubourt serait pour vous. Vous voyez que je ne vous ai pas trompé. J'ai l'honneur de vous présenter M. Dubourt.

C'était Lombard qui parlait, et les trois hommes qui l'accompagnaient étaient, l'un le père de Germaine, l'autre, le petit vieux, Etienne Forgeat ; la troisième, la personnage à l'air sévère et froid...

Le fiancé s'inclina devant Dubourt, en murmurant, étranglé par la surprise :

— Monsieur... permettez-moi de prévenir Mlle Dubourt... de la préparer...

Le commissaire de police l'interrompit :

— Inutile, monsieur ; je vais la préparer moi-même... Vous, restez ici !

Et il se fit connaître :

— Je suis le commissaire de police...

Gardy étouffa un cri de révolte et de douleur.

Le commissaire !

M. Dubourt venait reprendre sa fille, enlever Germaine à sa grand'mère !

Le malheureux fiancé regarda Lombard, le vit sourire et fut fixé.

C'était bien le malheur qui entrait.

Le commissaire, suivi de Dubourt, avait déjà gagné la chambre de la blessée.

D'abord, il y pénétra seul et annonça, avec les ménagements qu'a imposaient, l'arrivée du père de Germaine.

Un double cri lui répondit :

De bonheur chez Germaine, d'épouvante chez maman Pauline.

Le commissaire fit de la diplomatie. Encore que prévenu contre la grand'mère, il la traita avec douceur et fit appel à son cœur.

— Madame, c'est un père qui cherche sa fille depuis douze ans et qui n'avait peut-être le droit de vous faire quelques reproches à ce sujet... Rachetez tout ce vous pétant sans difficulté à cette première entrevue du père et de l'enfant... Cédez pour un instant la place, afin qu'aucune amertume ne gâte ce grand bonheur...

— C'est bien... balbutia-t-elle, éperdue.

Et Dubourt entrant, elle se laissa emmener, sans rien dire, sans oser le regarder.

Germaine ne s'opposa pas à l'éloignement de maman Pauline.

On lui avait annoncé son père, et elle était toute à celui qui entrait.

Assise sur son lit, elle le dévorait des yeux.

Elle le vit tout pâle, tout tremblant, les yeux brouillés par les larmes :

— Mon père ! c'est mon père !

Il s'écroula sous les baisers de sa fille.

— Jeanne ! ma petite Jeanne ! Enfin ! Enfin !

Et ces deux bons cœurs, ces cœurs dignes l'un de l'autre, ne purent plus rien dire.

Il n'y eut entre eux aucune explication.

Le père ne songeait plus à se plaindre... Il avait sa fille, sa fille l'aimait. Tout le reste était envolé, fini...

Après quelques minutes d'un silence plein de larmes et de tendresse, Germaine commença :

— Car, fait, mon père, nous voilà pour longtemps réunis... Vouler-vous rappeler maman Pauline pour qu'elle nous voie heureux ?

Il frissonna.

Maman Pauline... la grand'mère... la créature de haine...

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

96, Rue Nationale, Lille